



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 124012

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le compteur Linky. Selon une note de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les bénéfices du compteur Linky pour le consommateur resteraient « encore théoriques ». On peut lire en effet que « si le compteur Linky, tel qu'il est actuellement conçu, apporte des bénéfices en termes de comptage et de gestion du réseau électrique voire de diminution du contenu CO2 du kWh électrique, ses bénéfices pour le consommateur en termes de maîtrise de la demande restent encore théoriques ». L'Ademe recommande par ailleurs que tous les consommateurs puissent avoir accès directement et gratuitement sans démarche active de leur part à des informations minimales sur leur consommation leur permettant de mieux maîtriser leurs usages « sans avoir à passer par des services ou des prestations payantes supplémentaires ». Il lui demande si cette recommandation sera suivie par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124012

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12980

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)